

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2008

Sous la présidence de Monsieur Bernard HIRTH, Maire

Présents :

M. Roland MESSERLIN	1 ^{er} adjoint	M. Marc ALTER	conseiller
M. Marc PERRIN	2 ^{ème} adjoint	M. Timothée HINGRE	conseiller
Mme Martine BISSLER	3 ^{ème} adjoint	M. Joseph GENSBITTEL	conseiller
Mme Françoise NAEGELEN	conseillère déléguée	Mme Annick EHRET	conseillère
M. Bertrand RISACHER	conseiller	M. Gérard STOECKLIN	conseiller

Absents excusés :

M. KAYSER	donne procuration	à M. GENSBITTEL
Mlle COLONNA	donne procuration	à Mme BISSLER
Mme HINGRE	donne procuration	à M. HINGRE
M. JAEG	donne procuration	à M. HIRTH

Secrétaire de séance : Mlle MUJOVIC

M. le Maire ouvre la séance à 20 heures. Il excuse les personnes empêchées et précise à qui elles ont donné leur procuration.

1° APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 AOUT 2008

M. RISACHER souhaite apporter quelques précisions sur les derniers rapports

- A propos du curage des fossés (point n°2 du CR du 3/07): il est important de rappeler que trois prestataires ont été consultés et la société Billotte a été retenue.
- Concernant la liste des détenteurs de clefs des barrières, elle sera établie à la demande de M. RISACHER
- Lorsqu'il a été abordé la question des cadeaux pris en charge par la commune, M. RISACHER a fait remarquer que lors du Conseil Municipal du 17 juin 2008, il a déjà été décidé d'attribuer à Mme NEFF une gratification exceptionnelle de 800 € (point n° 4 du compte rendu du 17 juin 2008).

M. GENSBITTEL précise qu'au point 7 du compte rendu du 19 août 2008, M. le Maire propose de céder à l'euro symbolique à la CCDVS les parcelles 213 et 215 de la section 7 d'une contenance de 2a83ca. M GENSBITTEL informe le Conseil que :

- Le plan de la MARPA fait par la CCDVS avait annexé cette parcelle, malgré les observations du conseil précédent.

- Cette parcelle que la commune va céder fait partie des terrains vendus à DOMIAL par la CCDVS. La commune va les céder gratuitement à la CCDVS qui ne fera que les revendre immédiatement à DOMIAL. La commune aurait pu les vendre elle-même à DOMIAL.

M. MESSERLIN intervient en argumentant, plan cadastral à l'appui, qu'en compensation de notre don, la CCDVS fera la route qui appartient à la commune depuis la maison BOHN jusqu'à la MARPA. M. GENSBITTEL répond que cet argument est totalement faux, puisque cette route appartient à la CCDVS et non à la commune.

M. le Maire, après avoir écouté cette argumentation, garde sa proposition de don à la CCDVS et la met aux voix.

M. STOECKLIN demande que les conseillers soient consultés lors de l'établissement de listes telles que celles des commissaires de la commission communale des impôts directs afin de faire éventuellement une contre proposition.

Il propose de prévoir les dates des prochains conseils municipaux à l'avance.

M. HIRTH propose de fixer la date à la fin de chaque conseil.

Le rapport du dernier conseil a été approuvé avec 11 voix pour et 4 abstentions.

2 ° FORET (Plan de gestion 2006-2015)

M. le Maire et M. MESSERLIN font une présentation succincte du plan de gestion 2006/2015 élaboré par l'ONF, les parties fondamentales du document ayant été envoyées à chaque conseiller.

Objectifs de cette gestion :

- produire du bois
- rester accessible au public (aux promeneurs, cavaliers et vététistes)
- préserver le milieu et les espèces (plantes rares)

La recette moyenne annuelle nette hors impôts de cette forêt sera de 20 200 €, soit 173 €/ha.

M. GENSBITTEL demande si le plan est juste une prévision. M. MESSERLIN le lui confirme et il précise que chaque année les prévisions des coupes feront l'objet d'une délibération du Conseil.

Ce plan de gestion tel qu'il est présenté par l'ONF est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

M. MESSERLIN souhaite préciser que les coupes votées au mois d'août sont quasiment terminées. Les coupes de hêtres ont été achetées par un particulier au prix de 42€/m³ alors que le marché actuel est à 25 €.

3° VOIRIE

Rue Neuve :

La teneur des travaux sur le devis conforme au descriptif des services de l'Équipement proposé par l'entreprise FINCK n'étant pas complète, celle-ci propose un avenant au devis initial pour correspondre aux travaux demandés par la municipalité (travaux définitifs).

Le conseil approuve à l'unanimité ce devis supplémentaire, qui porte le montant total des travaux à 9 831,20 € H.T.

4° ASSOCIATION DE PECHE : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

M. le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle à l'association de pêche de Sentheim. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette subvention d'un montant de 237 €.

M. STOECKLIN met en garde le conseil sur la politique actuelle envers les associations locales. Il sera difficile de refuser les prochaines demandes de subventions exceptionnelles.

Dans le cadre d'un échange sur la location du chapiteau, M. le Maire propose au Conseil d'accorder la gratuité de la location des chapiteaux à l'ensemble des associations sentheimaises, cette décision s'appliquant à l'année 2008.

M. RISACHER est favorable à cette proposition, mais il souhaite que ces associations adhèrent à Sentheim Animations.

M. PERRIN soutien cette idée et rajoute que l'association de pêche s'implique déjà dans les animations locales puisqu'elle prête gracieusement son groupe électrogène à toutes les associations qui en font la demande.

Le conseil vote à l'unanimité la gratuité dès 2008 pour les associations locales et pour les associations extérieures le maintien des tarifs en vigueur.

5° ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNAL

✓ RAPPORT SUR L'ASSAINISSEMENT 2007

Le syndicat intercommunal regroupe les communes de Lauw, Sentheim et Guewenheim. En 1990, la Z.A de l'Allmend (commune de Masevaux) a été raccordée. Depuis le 20 juin 2007, les effluents de Bourbach-le-Haut et le-Bas arrivent également à la station.

Les travaux de la nouvelle station étant terminés en décembre, le syndicat se fixe pour objectif en 2008 d'améliorer la qualité des effluents arrivant sur le site.

Il est prévu en amont de Sentheim de remplacer le collecteur sur une centaine de mètres.

Le rapport décrit le processus d'épuration des eaux usées. 173 174 m³ sont traitées par an auxquelles s'ajoutent les eaux de ruissellement et eaux de pluie, pour un total de 3523 habitants.

✓ RAPPORT SUR L'EAU POTABLE 2007

Depuis le 1^{er} janvier 2005, le SIAEP de la Vallée de la Doller regroupe 11 communes pour une population d'environ 11 500 habitants. Il fournit en eau 4322 abonnés dont 4286 abonnés domestiques, 33 abonnés industriels et 3 abonnés collectivités.

Un pic de volume d'eaux pompées est atteint en 2005 avec 1 275 082 m³ alors qu'en 2007, les volumes sont à 977 261 m³. Cela résulte d'une campagne de recherche et de réparation de fuite

menée en 2006 et tout au long de 2007 et aussi d'une baisse de la consommation qui provoque une baisse de recettes qui amène une hausse du prix du m³.

M. STOECKLIN interroge M. le Maire sur la différence de prix du m³ de l'eau concernant les communes de plus et de moins de 400 habitants. Celle-ci est due au non paiement d'une taxe antipollution pour les communes de moins de 400 habitants.

Les conseillers municipaux adoptent les deux rapports à l'unanimité.

6° ASSURANCE COLLECTIVE

M. le Maire propose de souscrire une assurance en responsabilité civile personnelle qui permettrait de couvrir également les adjoints et conseillers ayant reçu une délégation de pouvoir.

Pour les déplacements : M. HIRTH souhaite souscrire une assurance pour les véhicules personnels . Cette assurance ne couvrirait que les dommages matériels.

Avant de s'engager sur des nouveaux contrats d'assurance, les conseillers proposent au Maire de faire un point sur l'existant.

7° DECISION MODIFICATIVE

En vue des travaux d'aménagement du secrétariat, le conseil décide à l'unanimité l'augmentation des crédits de l'article 231303 - travaux Mairie de 60 000€ issus de l'article 231577 - aménagement rue des Vergers (travaux non engagés).

231577	I	D	- 60 000,00	231303	I	D	60 000,00

8° AMENAGEMENT DU SECRETARIAT

M. le Maire fait le point sur ce dossier.

Vu l'ampleur des travaux, ceux-ci ne pourront être réalisés en régie.

Quatre entreprises ont été consultées pour une prestation globale allant du problème d'humidité jusqu'à l'aménagement complet des bureaux.

Le devis proposé par l'entreprise OBBO est d'un montant de 111 673 € H.T y compris le mobilier et la maîtrise d'œuvre de l'opération.

M. GENSBITTEL interroge le Maire sur l'aménagement des toilettes handicapées. Ce projet est remis à plus tard, l'accès des handicapés au secrétariat est prioritaire.

Concernant les frais d'honoraires, ils s'élèvent à 9000 €, M. GENSBITTEL précise que les travaux pourraient être surveillés en régie.

Pour les problèmes d'humidité, M. RISACHER conseille à M. le Maire de faire appel à M. SCHEUBEL.

M. le Maire propose aux conseillers le montant maximal de 90 000 € pour la réalisation de ces aménagements du secrétariat qui est accepté à l'unanimité.

Les crédits nécessaires étant inscrits à l'article 231303, cette proposition est acceptée à l'unanimité. Vu l'importance de ces travaux une commission sera créée pour le suivi de cette opération.

9°POINT SUR LES DELEGATIONS EXTERIEURES

Réunion du bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach du 20 août et 3 septembre 2008

M. RISACHER, vice-président de la CCDVS informe le conseil que les principaux points abordés lors de ces réunions sont :

✓ Complexe sportif

Le président du Conseil Général s'est rendu sur place pour la visite du complexe sportif situé à proximité du nouveau collège.

Sur le financement de ce projet :

Le Conseil Général financerait 60% de la grande salle et 20% de la petite salle ainsi que l'aménagement extérieur et la voirie, Jeunesse et Sport verserait la somme de 1 million d'euros, la Région Alsace revaloriserait sa subvention, ce qui permettrait à la communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach (CCDVS) pour financer ce projet de ne souscrire qu'un emprunt à 2 millions.

✓ Zone industrielle

La pose de l'enrobé est achevée. Un diagnostic archéologique va être réalisé.

✓ MARPA

Le busage de l'ancien canal usinier a été voté par le CCDVS. Le syndicat d'assainissement sera maître d'ouvrage, et le coût sera réparti de la manière suivante : 1/3 pour la commune de Sentheim, 1/3 pour la comcom et 1/3 restant pour le syndicat d'assainissement.

Les travaux seront effectués au début de l'automne.

✓ Réflexion sur l'élimination et la gestion des déchets (M. RISACHER a souhaité que ce point soit mis à l'ordre du jour de la réunion du bureau du 3 septembre)

Le système actuel du SICTOM n'est pas remis en cause. Mais les problèmes d'incivilités persistent dans les communes. A Guewenheim, le Maire a pris un arrêté réglementant la propreté. Il a demandé aux brigades vertes de passer et vérifier le contenu des poubelles (verbalisation si nécessaire). M. PERRIN précise qu'il travaille actuellement sur cet arrêté afin de l'adapter à la commune.

Il sera présenté lors d'un prochain conseil.

A Masevaux, il existe une benne pour les déchets verts à proximité des ateliers municipaux, ce qui permet au personnel technique de surveiller les dépôts. Elle est ouverte à tous les habitants de la Vallée. Il serait peut-être bon d'inclure cette information dans un prochain Sentheim Infos.

Des dépôts sauvages ont été signalés par certains habitants de la commune.

M. le Maire a profité du passage de M. FINCK Michel pour lui demander de proposer un devis d'aménagement de l'éco-point situé à côté de l'AMOS.

M. GENSBITTEL fait remarquer qu'il faut vérifier au préalable si ces aménagements ne relèvent pas de la compétence de la Communauté de Communes.

10° INFORMATIONS

- ✓ Entretien avec le Président du Pays Thur Doller en août

La commune de Sentheim a demandé qu'une réflexion soit engagée sur le devenir du train. Une réunion est prévue le 21 octobre à l'Embarcadère à Thann avec toutes les municipalités concernées, et les communautés de communes et le Pays Thur Doller.

Le Président du Conseil Général affirme que le train n'a qu'un impact local et non départemental. M. le Maire pense que le train devrait aller jusqu'à Cernay, ce qui permettrait de développer son impact touristique.

Par ailleurs, la Région chargée de la politique du transport ferroviaire devrait aussi s'impliquer. La Vallée de la Doller ne doit pas rester à l'écart d'une connexion ferroviaire.

- ✓ La Maison de la Convalescence

Suite à une rencontre entre les représentants de la maison de convalescence et les représentants de la commune :

- M. le Maire a signé une convention relative à la gestion des daims (un exemplaire de la convention sera remis à chaque conseiller).
- La maison de convalescence a présenté son nouveau projet d'extension (maison de soins de suite) : 3 niveaux de 30 chambres, au total 90 lits et 110 personnes travaillant sur le site. Ce projet aura également un impact sur l'emploi avec une création de 20 postes supplémentaires.

M. le Maire a proposé de créer une voie de service unique (maison de convalescence, MARPA).

Une réunion a eu lieu à ce sujet le 2 septembre avec la CCDVS qui ne s'est pas opposée à cette idée. La réflexion suit son cours.

- ✓ Archives et Patrimoine

Le Comité Consultatif des Archives et du Patrimoine se réunira le 20 septembre pour une promenade sur les différents sites du patrimoine communal.

Le récolement des archives (transmission des archives communales de l'ancien maire au nouveau maire) se fera lors de cette rencontre.

- ✓ Parc des Ballons des Vosges

Le 29 septembre 2008 à 18h30 à la mairie de Thann : présentation du projet de charte du Parc Naturel des Ballons des Vosges.

11° DIVERS

M. MESSERLIN informe le Conseil que M. Guy THIBAUT doit procéder à un tri sélectif des daims, chaque année, pour éviter une surpopulation.

Cette mesure n'a pas eu lieu en 2007, il faut donc impérativement la réaliser cette année.

M. ALTER rappelle son souci d'adresse et demande qu'on lui confirme la bonne adresse à signaler en cas d'intervention.

Mme BISSLER s'en charge.

M. RISACHER avait signalé lors de la réunion du Conseil Municipal du 19 août 2008 la présence d'une baignoire et de planches en bois dans un fossé. M. le Maire informera la Brigade Verte de ce dépôt afin d'obliger le contrevenant à les retirer.

M. MESSERLIN informe le Conseil qu'une formation pour le certificat d'aptitude à la conduite d'engins spécialisés) CACES est prévue le 12, 13 et 14 novembre 2008 à SENTHEIM pour 6 personnes des services techniques de communes.

M. RISACHER demande si le parterre de fleurs situé à proximité du traiteur RISACHER va être refait.

M. le Maire le lui confirme.

M. RISACHER signale la présence de jeunes à proximité du cimetière, consommant de l'alcool et dégradant le mobilier communal (coups de pied sur le portail du cimetière). M. le Maire a déjà averti les gendarmes de leur présence et a demandé un passage plus fréquent de leur patrouille.

M. RISACHER interroge le Maire sur la participation financière des parents lors des séances de natation des élèves.

M. le Maire rappelle que la commune prend en charge les frais de transport (2772 € en 2007/2008) et il estime qu'une partie du coût (prix d'entrée) peut être pris en charge par la famille.

M. STOECKLIN rappelle qu'en vertu du principe de gratuité, les parents ne devraient pas participer financièrement au coût de l'opération.

M. le Maire indique que dans plusieurs communes les parents prennent en charge l'entrée et que Sentheim n'est pas une exception.

La vraie question à poser, d'après lui, est de se demander si l'ensemble du coût de fonctionnement doit être pris en charge par le contribuable ou si l'utilisateur doit y participer.

M. PERRIN souhaite informer le Conseil de la prolifération de la renouée du Japon sur la commune. Pour y remédier, des arbres d'un montant de 10 000 € ont été plantés pour faire de l'ombre à cette plante et l'empêcher ainsi de pousser. Cette opération est réalisée le long des berges de la Doller par le syndicat du même nom. M. PERRIN déplore que plusieurs d'entre eux aient déjà été abîmés.

Concernant les vergers communaux : les arbres seront taillés mais il n'y aura pas de cours publics.

Création du site internet :

Une entreprise de Michelbach va faire une proposition pour la création du site au tarif de 680 €.

Une réunion sera organisée après la proposition.

M. STOECKLIN propose de réfléchir sur ce que l'on souhaite intégrer dans ce site.

A la demande de Mme BISSLER, la liste des membres des différents comités consultatifs sera distribuée à l'ensemble des conseillers.

Mme HINGRE, qui vient d'arriver, fait part de ses observations suite à sa visite avec le parc des Ballons des Vosges dans 2 campings écologiques en Allemagne. Elle précise que l'Allemagne a une grande longueur d'avance sur nous en matière d'écologie.

Elle précise également qu'elle souhaiterait qu'un hébergement provisoire (local) soit prévu pour le passage des marcheurs de Saint Jacques de Compostelle.

Les conseillers n'ayant plus de remarques à faire, ni de questions à poser, M. le Maire conclut en fixant la date du prochain conseil au 4 novembre 2008.

La séance est levée à 23h20.



APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 SEPTEMBRE 2008

NOM	PRENOM	FONCTION	PRESENT	PROCURATION
			ABSENT	
HIRTH	Bernard	Maire		
MESSERLIN	Roland	1er Adjoint		
PERRIN	Marc	2ème Adjoint		
BISSLER	Martine	3ème Adjoint		
JAEG	Serge	4ème Adjoint	ABSENT	
NAEGELEN	Françoise	Conseillère Municipale		
HINGRE	Marie	Conseillère Municipale	ABSENTE	
RISACHER	Bertrand	Conseiller Municipal		
KAYSER	Thierry	Conseiller Municipal	ABSENT	
ALTER	Marc	Conseiller Municipal		
HINGRE	Timothée	Conseiller Municipal		
COLONNA	Cathy	Conseillère Municipale	ABSENTE	
GENSBITTEL	Joseph	Conseiller Municipal		
EHRET	Annick	Conseillère Municipale		
STOECKLIN	Gérard	Conseiller Municipal		